

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 23364

présenté par
M. Larive

ARTICLE 56

Supprimer cet alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Quand on sait la main mise qu'a le Président de la République sur le comité d'expertise indépendant, nous informons qu'aucun membre du gouvernement ne pourra donner d'instruction aux membres de ce même comité, on ne peut que dénoncer un trompe l'œil et une indépendance de façade.